

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-123

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-110 QUI AVAIT POUR
OBJET DE DÉCRÉTER LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ET IMPOSER UNE TAXE
SPÉCIALE POUR LE PAIEMENT DE CES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac et les propriétaires de l'immeuble sis au 550 Chemin du Lac-de-la Grise formé des lots 29A-357 et 28A-732 Rang 5 Canton Beresford du cadastre officiel Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, dans la circonscription foncière de Terrebonne (matricule 4004-01-2545-0-000-0000) se sont entendus et ont convenu d'une entente de transaction dans le cadre de cette affaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

PAR CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le règlement numéro 2019-110 est abrogé.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Original signé)

Daniel Charrette
Maire

(Original signé)

Josiane Alarie
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 14 décembre 2020
Projet de règlement : 14 décembre 2020
Adoption : 18 janvier 2021
Affichage : 20 janvier 2021
Entrée en vigueur : 20 janvier 2021

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Délivrée à Ivry-sur-le-Lac, ce 20 janvier 2021

Josiane Alarie
Directrice générale
et secrétaire-trésorière